



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Délibération n° 1/1 : Orientations générales pour le budget primitif et les budgets annexes 2024 – débat d'orientations budgétaires 2024.

Adoptée à 26 voix Pour et 4 Contre (Groupe Demain Cestas).

Délibération n° 1/2 : Adoption du règlement budgétaire et financier relatif au référentiel M57.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 1/3 : Convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations d'assurance entre la Commune de Cestas et le Centre Communal d'Action Sociale de Cestas et la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 1/4 : Vente d'un autocar Mercedes de type Turismo – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n° 1/5 : Avenant n°1 à la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 1/6 : Engagement de la procédure de déclassement par anticipation et de désaffectation des parcelles CM 59 et 62 dans le cadre de l'échange avec IMMALDI.

Adoptée à 28 voix pour M Langlois et Mme Binet ayant quitté la salle ne participant pas au vote.

Délibération n° 1/7 : Incorporation de la voirie du lotissement « l'écrin vert » - Autorisation.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 1/8 : Cession de la parcelle AY 105 à la société STRYKER – Constatation de sa désaffectation et de son déclassement.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/9 : Campagne 2022 de Revêtement de trottoirs en enrobés – Participation financière de Madame BILLIET Marguerite – Modification.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/10 : Campagne 2023 de revêtement de trottoirs en enrobés – Participation financière de M. PIRON Régis, M. BOSACKI Janusz et Mme TOME Félixa – Modification.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/11 : Campagne 2024 des travaux de revêtement de trottoirs en enrobés – Participation financière des habitants pour des travaux de revêtement de trottoirs en enrobés – Modifications.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/12 : Mandat du CDG 33 pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire et prévoyance.

Adopté à 29 voix Pour, M Recors ayant quitté la salle, ne participe pas au vote.

Délibération N° 1/13 : Lutte contre l'évitement scolaire – convention d'échange de données entre les organismes versant les prestations sociales – la CAF de la Gironde – la MSA de la Gironde – la ville de Cestas.

Adoptée à 26 voix Pour et 4 Contre (Groupe Communiste).

Délibération N° 1/14 : Centre d'accueil de loisirs élémentaire – fixation des tarifs pour les mini-séjours programmés lors des vacances scolaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/15 : Modification du nombre de places d'accueil de la crèche familiale.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/16 : RPE- Avenant de prolongation de la convention d'objectifs et de financement avec la caisse d'allocations familiales de la Gironde – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/17 : Avenant n° 1 à la convention cadre de coopération publique avec l'institut départemental de développement artistique et culturel (IDDAC).

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/18 : Fête du 14 juillet 2024 – Convention de partenariat avec l'amicale des sapeurs-pompiers – Autorisation

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/19 : Organisation de la kermesse des accueils périscolaires et de la fête de la musique le 21 juin 2024 – Convention de partenariat avec l'association musicalement vôtre – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/20 : Convention de mise à disposition de moyens de la commune à l'association fort Rainbow pour l'organisation de son festival annuel – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/21 : Guinguette des sources – Convention de partenariat avec le comité des fêtes de Gazinet – Autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/22 : Location mur d'escalade à une société de formation.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 1/23 : Parrainage de 2 triathlètes pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Communications :

- Décisions prises par le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales